



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/FPA/CP/181  
30 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997  
10-14 mars 1997, New York  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSÉS

Recommandation du Directeur exécutif

Assistance au Gouvernement guinéen

Assistance proposée : 9,5 millions de dollars, dont 7,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 2 millions à financer à l'aide de ressources multibilatérales et/ou d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (1997-2001)

Cycle d'assistance : Quatrième

Groupe selon décision 96/15 : A

Assistance proposée par domaine de base du programme (en millions de dollars) :

	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Santé en matière de reproduction	5,0	2,0	7,0
Stratégies en matière de population et de développement	1,5	—	1,5
Plaidoyer	1,0	—	1,0
<b>Total</b>	<b>7,5</b>	<b>2,0</b>	<b>9,5</b>

GUINÉE

Indicateurs liés aux objectifs convenus lors de la Conférence internationale sur la population et le développement\*

		<u>Seuils*</u>
Accouchements réalisés avec l'assistance d'un professionnel de la santé (%) <sup>1</sup>	25,0	≥60
Taux d'utilisation de contraceptifs (% des femmes de 15 à 44 ans) (%) <sup>2</sup>	5,0	≥55
Accès aux services de santé de base (%) <sup>3</sup>	80,0	≥60
Taux de mortalité infantile (p. 1000) <sup>4</sup>	134,0	≤50
Taux de mortalité maternelle (p. 100 000) <sup>5</sup>	800,00	≤100
Taux brut de scolarisation féminine au niveau primaire (%) <sup>6</sup>	17,2	≥75
Taux d'alphabétisation des femmes adultes (%) <sup>7</sup>	19,3	≥50

\* Énoncés dans le document DP/FPA/1996/15 et approuvés dans la décision 96/15 du Conseil d'administration.

<sup>1</sup> OMS, Coverage of Maternal Care, 3e éd., 1993. Les données portent sur la période 1983-1993.

<sup>2</sup> Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Contraceptive Use 1994, ST/ESA/SER.A/143. Les données portent sur la période 1986-1993.

<sup>3</sup> UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995. Les données portent sur la période 1985-1993.

<sup>4</sup> Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Population Prospects Database 1950-2050, 1994 Revision. Les données portent sur l'année 1992.

<sup>5</sup> UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995, d'après des données établies par l'OMS. Les données portent sur la période 1980-1992.

<sup>6</sup> Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes, version 3 (CD-ROM), 1994, d'après des chiffres établis par l'UNESCO.

<sup>7</sup> UNESCO, L'éducation pour tous, situation et tendances, 1994.

Données démographiques

Population en 1995 (en milliers d'habitants)	6 700	Accroissement annuel de la population (%)	2,9
Population en l'an 2000 (en milliers d'habitants)	7 759	Population urbaine	5,5
Taux de masculinité (pour 100 femmes)	101,0	Population rurale	1,8
Pourcentage de la population urbaine	29,6	Taux brut de natalité (p. 1000)	47,6
Population par groupe d'âge (%)		Taux brut de mortalité (p. 1000)	18,3
0-14 ans	47,1	Bilan migratoire (p. 1000)	0,0
15-24 ans	18,9	Indice synthétique de fécondité (par femme)	6,51
60 ans et plus	4,2	Espérance de vie à la naissance (années)	
Femmes âgées de 15 à 49 ans (%)	43,9	Hommes	46,0
Age médian (années)	16,4	Femmes	47,0
Densité de la population au km <sup>2</sup>	27	Moyenne	46,5
		PNB par habitant (dollars É.-U., 1994)	510

Sources : World Population Prospects: The 1994 Revision, Division de la population, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU, sauf pour l'accroissement annuel de la population (urbaine et rurale), établi par la Division dans World Urbanization Prospects: The 1994 Revision, et le PNB par habitant, communiqué par le PNUD. Deux tirets (--) indiquent que les données ne sont pas disponibles.

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) se propose de financer, sur la période 1997-2001, un programme en matière de population destiné à aider le Gouvernement guinéen à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en matière de population et de développement. Le Fonds envisage de financer ce programme à raison de 9,5 millions de dollars, dont 7,5 millions seraient prélevés sur ses ressources ordinaires, dans la mesure où celles-ci seront disponibles. Il s'emploierait à réunir le solde de 2 millions de dollars en ayant recours, autant que possible, à des ressources multibilatérales et/ou à d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP. Ce programme serait le quatrième programme d'assistance du FNUAP à la Guinée.

2. Le programme proposé a été élaboré en étroite collaboration avec les autorités nationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et la communauté des donateurs. Il tient compte de la politique nationale en matière de population de 1992 et du programme national en matière de population de 1996, ainsi que de la Note de stratégie nationale. Il est fondé sur les conclusions et recommandations de la mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES) réalisée en 1996. Il est harmonisé avec les cycles de programmation du PNUD et de l'UNICEF.

3. L'objectif à long terme du programme proposé est d'aider le Gouvernement à atteindre les objectifs de la politique nationale en matière de population. Pour ce faire, on s'efforcera de répondre aux besoins prioritaires du pays dans les trois grands domaines d'activité du FNUAP – la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et la santé en matière de sexualité, les stratégies en matière de population et de développement et le plaidoyer – au moyen d'une politique de formation et de création d'institutions qui permettra d'accroître les moyens dont dispose le pays pour intervenir dans le domaine démographique. Au niveau national, le programme s'attachera surtout à renforcer les capacités des organismes publics et des ONG tout en contribuant à regrouper la planification familiale et certains autres services de santé en matière de reproduction dans 115 centres de santé publique et à mettre en place un système de distribution communautaire de contraceptifs dans quatre régions administratives.

4. Les activités prévues au titre du programme proposé, à l'instar de toutes celles que soutient le FNUAP, seraient menées conformément aux principes et aux objectifs du Programme d'action adopté à l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/128.

#### Généralités

5. La Guinée, dont le produit national brut (PNB) par habitant est estimé à 510 dollars, se classe dans le Groupe "A" aux fins de la nouvelle méthode d'allocation des ressources du FNUAP et compte parmi les pays les moins avancés. La population – un peu moins de 7 millions d'habitants – est à 71 % rurale et relativement jeune, avec 47 % de moins de 15 ans, et un âge médian au mariage de 16 ans pour les femmes. Les réfugiés et personnes déplacées originaires du Libéria et de la Sierra Leone seraient plus de 600 000. En Guinée, le mariage

et la maternité sont très valorisés : c'est à eux que la femme doit ses deux principaux rôles, d'où la persistance des mariages précoces forcés, le peu de poids qu'ont les femmes dans les décisions familiales, le fait qu'elles n'ont pas accès à la propriété foncière et n'ont qu'un accès limité au capital. Le taux de scolarisation est inférieur à 20 % pour les filles contre 61 % pour les garçons. On estime que 80 % des femmes ont subi des mutilations génitales et que 50 % d'entre elles sont concernées par la polygamie.

6. En dépit des réformes entreprises par le Gouvernement guinéen, la qualité des services sanitaires laisse à désirer. La mortalité infantile et postinfantile est parmi les plus élevées au monde et la mortalité maternelle atteint également des proportions inacceptables. Bien que 69 % des femmes enceintes aient recours aux services de soins prénatals, 35 % des naissances seulement ont lieu dans des centres de soins. L'avortement, qui est illégal en Guinée et se pratique souvent dans de mauvaises conditions d'hygiène, est responsable de 17 % des décès maternels. Le taux de fécondité reste élevé en raison de nombreux facteurs culturels, dont le mariage précoce, la préférence pour les enfants mâles et le statut inférieur des femmes. Seuls 28 % de la population sont informés des moyens de contraception modernes dont le taux d'utilisation est de 5 %. Certes, 43 % des centres de soins au total offrent des services de planification familiale, mais ces centres ne répondent pas toujours aux autres problèmes chroniques de santé en matière de reproduction. Selon une enquête effectuée en 1995, l'infection par le VIH est encore faible.

7. La politique nationale en matière de population a été adoptée en mai 1992 et révisée ultérieurement compte tenu des résultats de la CIPD et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies (APES) a constaté avec satisfaction que le Gouvernement insistait de plus en plus pour qu'il soit dûment tenu compte de la dynamique démographique dans les plans et politiques macro-économiques ainsi que dans une vaste gamme de politiques sectorielles et thématiques. Toutefois, le pays est très en retard dans la mise en oeuvre du programme national en matière de population, dont le plan est pourtant déjà arrêté.

#### Assistance antérieure du FNUAP

8. Pendant le troisième cycle de programmation du FNUAP, les responsables politiques et religieux de toute la Guinée ont pris conscience des liens existant entre la population et le développement ainsi que des nombreuses réussites concrètes obtenues dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction. Un comité national des ressources concernant la population et la santé a été mis en place et l'on a adopté la politique et le programme en matière de population. Le programme du FNUAP a permis de former quatre directeurs régionaux de la planification et 60 spécialistes de la gestion des programmes de population, d'organiser trois opérations de collecte de données et de formuler des politiques de promotion des femmes et des jeunes, en prenant notamment en compte leurs besoins dans le domaine de la santé en matière de reproduction. En outre, les services de santé maternelle et infantile et de planification familiale (SMI/PF) ont été regroupés dans 46 centres de soins, et l'éducation en matière de population a été inscrite au programme de bon nombre d'écoles.

9. Il reste que le caractère sectoriel, cloisonné, de ces projets a posé un gros problème. En dépit de progrès indiscutables, les capacités institutionnelles d'exécution nationale sont loin d'être suffisantes, surtout dans le domaine du contrôle financier. Un cadre institutionnel devra donc être mis en place au cours du prochain cycle pour exécuter avec plus de cohérence les différents programmes. Ce renforcement du cadre institutionnel exige que le Gouvernement et les partenaires de développement du pays élaborent ensemble un meilleur système de coordination et de collaboration pour éviter le dédoublement des efforts.

10. Le bilan du troisième programme du FNUAP a montré que le prochain programme devrait appuyer la mise en oeuvre d'un cadre institutionnel et d'un mécanisme de coordination appropriés tant au niveau central que local, et créer une base de données unique pour mieux moduler la gestion des différentes activités. Le programme devra aussi encourager la mise en valeur quantitative et qualitative des ressources humaines et la formulation d'une approche stratégique cohérente pour mieux faire connaître les problèmes du pays en matière de population et équilibrer l'offre et la demande de services de santé en matière de reproduction.

#### Autres formes d'aide extérieure

11. La Guinée peut compter sur de nombreux donateurs dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction, notamment l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agency for International Development des États-Unis, l'Union européenne, la coopération française, le Gouvernement allemand et différentes ONG internationales. La Banque mondiale a financé un grand programme de construction et de rénovation de centres de soins et d'hôpitaux et a récemment élaboré un nouveau programme auquel ont été affectés au total 25,6 millions de dollars sur six ans (1995-2001), pour construire 22 centres de soins, rénover et équiper quatre hôpitaux régionaux et construire et équiper 18 hôpitaux préfectoraux. L'UNICEF est le donateur principal d'un programme permettant de créer des services de SMI dans les 317 centres de soins existants. Il a également financé une vaste campagne de mobilisation en faveur de la scolarisation des filles.

12. Agissant en collaboration avec une ONG internationale, Population Services International (Services internationaux de population), l'USAID a établi le cadre d'un programme de prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment du VIH/sida, et a financé la distribution subventionnée de préservatifs. Depuis 1992, elle crée des services de planification familiale dans 79 centres de soins et 13 maternités régionales répartis sur deux régions dans le cadre d'un programme évalué à 11 millions de dollars. La German Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) a aidé à formuler un programme rural de santé et de planification familiale dans deux préfectures, et le Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), en collaboration avec le FNUAP, financera la création de services de santé en matière de reproduction dans 207 centres de soins. La Fédération internationale de la planification familiale aide sa filiale locale à gérer cinq dispensaires de planification familiale dans différentes parties du pays.

Programme proposé

13. Le programme proposé aidera le Gouvernement, agissant en collaboration avec d'autres donateurs, à faciliter l'accès aux services de santé en matière de reproduction et à en améliorer la qualité, et à accroître la demande de contraceptifs modernes. Il vise aussi à améliorer la coordination et le suivi de l'exécution des programmes de population aux niveaux central et régional, et à contribuer à la création d'un système d'information national exhaustif dans les domaines démographique et socio-économique. Plus particulièrement, le programme aidera le Gouvernement à réaliser ses objectifs tendant à réduire d'un tiers la demande insatisfaite de services de santé en matière de reproduction, afin d'accroître le taux d'utilisation des contraceptifs de 10 % d'ici à l'an 2001, et de ramener la mortalité maternelle à 450 pour 100 000 naissances vivantes.

14. Pour atteindre les objectifs susmentionnés, le programme s'efforcera de renforcer les compétences techniques des fonctionnaires et du personnel des ONG dans la formulation, l'exécution, l'évaluation et la coordination du programme national en matière de population et la prestation de services de santé en matière de reproduction. En Guinée, cela consiste à promouvoir les services ci-après : gynécologie, obstétrique, maternité sans risques, traitements contre la stérilité, services de santé en matière de reproduction destinés aux jeunes (pour traiter notamment le problème de la multiplication des avortements), prévention des MST et diffusion d'informations sur les effets négatifs de la mutilation génitale des femmes. Le programme s'attachera aussi à intégrer les questions de population et de promotion de la femme dans les programmes de développement durable et à mettre au point des programmes nationaux et régionaux d'activités de plaidoyer à l'intention des responsables politiques et religieux et de la société civile avec pour objectif à long terme une mobilisation nationale permanente en ce qui concerne les questions de population et les relations entre les sexes.

15. Santé en matière de reproduction. Dans ce domaine, le programme du FNUAP vise principalement à regrouper la planification familiale et certains autres éléments de la santé en matière de reproduction dans 115 centres de santé publique et à mettre en oeuvre un système de distribution communautaire de contraceptifs dans 20 villages par an dans les régions administratives de Kindia, Mamou, Boké et Labé, ce qui permettra de remédier en partie à la pénurie de services dans les zones rurales. Le programme permettra aussi de créer cinq centres de consultations et de services de santé en matière de reproduction pour les jeunes. Enfin, il cherchera à renforcer les ONG nationales et les associations féminines qui luttent contre la pratique de la mutilation génitale.

16. Parmi les stratégies proposées pour atteindre ces objectifs, on peut citer la décentralisation de la gestion de la planification familiale au niveau des districts et les efforts menés pour améliorer la qualité des soins de santé en matière de reproduction par l'élaboration d'un plan directeur de formation des prestataires de services et des administrateurs. En outre, le programme renforcera la durabilité de la prestation de services de soins de santé en matière de reproduction grâce à la participation communautaire, la collaboration intersectorielle et l'inscription de la santé en matière de reproduction dans le

programme des écoles sanitaires du pays. Il prévoit aussi de mettre en place un plan d'action visant à améliorer la santé en matière de reproduction des adolescents.

17. Stratégies en matière de population et de développement. Les principaux problèmes que doivent résoudre ces stratégies sont la faiblesse des compétences techniques disponibles pour la gestion des programmes de population, la faiblesse des cadres institutionnels de promotion de la femme et l'absence de stratégie claire pour les activités relatives à l'information, l'éducation et la communication (IEC) dans le domaine de la population. Le programme national en matière de population comprend une série de projets qui sont mal articulés ou coordonnés. Le FNUAP aidera le Gouvernement à préparer une conférence de donateurs dont l'objet sera d'améliorer la coordination et la coopération, et à élaborer des programmes en matière de population régionaux pour rationaliser et faciliter l'exécution des programmes.

18. Parmi les objectifs du programme du FNUAP, on citera l'appui au Gouvernement dans les activités menées pour concrétiser les objectifs de la politique nationale en matière de population dans le cadre de programmes d'action régionaux cohérents. Le FNUAP aidera aussi le Gouvernement à améliorer la base de données sur la population et la base de connaissances sur la dynamique démographique. Le programme appuiera également l'institutionnalisation de l'éducation en matière de population, sans omettre les questions relatives aux femmes et aux droits de l'homme, dans le programme des écoles secondaires, et l'inscription de l'éducation en matière de population dans les programmes des écoles élémentaires publiques et privées et dans l'enseignement extrascolaire en prévoyant un volet sur ce sujet dans les programmes d'alphabétisation des adultes et dans ceux des centres de jeunes.

19. Pour remplir ces objectifs, le FNUAP appuiera la création d'institutions et le renforcement de capacités techniques au Secrétariat permanent de la Commission nationale sur la population, dans les comités régionaux sur la population et les ressources humaines, au Ministère de la condition féminine et des affaires sociales, dans les divers ministères sectoriels et à l'Université de Guinée. Le FNUAP participera à l'analyse du recensement de 1996, à la réalisation d'une enquête démographique et sanitaire en 1998, et aux travaux de recherche socioculturelle et opérationnelle.

20. Activités de plaidoyer. L'exécution du programme national en matière de population exigera le ferme appui de tous les secteurs de la société guinéenne. En conséquence, le programme proposé aidera le Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour mieux faire comprendre aux responsables nationaux, aux ONG et à l'opinion publique les liens existant entre la population, les problèmes des femmes, la protection de la famille et le développement durable. L'accent mis dans le projet de programme sur la santé en matière de reproduction et de sexualité des jeunes et des adolescents exigera aussi l'appui du personnel de santé, des responsables religieux et les responsables politiques. Le Gouvernement recevra une aide spécifique dans ses efforts visant à améliorer le statut des femmes et à faire scolariser un plus grand nombre de filles, et à mobiliser un appui plus important en faveur des programmes de population. Tous ces efforts exigeront des partenariats avec les parlementaires, les responsables

religieux, les ONG locales et les associations féminines. Le Fonds coopérera avec l'UNICEF et le Comité de promotion de l'action palliative pour élaborer un plan d'action en faveur de la scolarisation des filles.

#### Exécution, contrôle, évaluation et coordination

21. La nécessité d'une coordination plus efficace des activités relatives à la population a incité le Gouvernement à proposer la création au sein du Ministère du plan, de l'économie et des finances d'un secrétariat permanent de la Commission nationale sur la population chargé de coordonner l'exécution du programme national en matière de population. Cet organe sera chargé du suivi des activités de programme. La mission APES a recommandé que le FNUAP aide le futur secrétariat permanent et les comités régionaux sur la population et les ressources humaines dans le domaine de la formation professionnelle et en leur fournissant le matériel dont ils ont besoin pour remplir leur mission dans le cadre de la décentralisation. La coordination de l'aide extérieure sera assurée par le biais de réunions thématiques trimestrielles de donateurs multilatéraux et bilatéraux en sus des réunions mensuelles avec le coordonnateur résident des Nations Unies.

22. Il est proposé d'effectuer un examen à mi-parcours au début du deuxième semestre de 1999. Conformément aux principes directeurs appliqués par le FNUAP, des indicateurs de progrès seront utilisés pour opérer des évaluations qualitatives et quantitatives de l'impact du programme. Chaque année, une réunion d'examen tripartite sera organisée pour chaque sous-programme afin d'étudier le rapport d'activité annuel et le plan de gestion. Par ailleurs, le bureau local du FNUAP mettra en place des mécanismes de consultation, de coordination et de collaboration entre les divers sous-programmes en tenant des réunions périodiques du personnel chargé des projets et en organisant des ateliers portant sur des thèmes ponctuels. Des ateliers concernant le mandat et les procédures du FNUAP seront organisés une fois par an pour le personnel chargé de la gestion des programmes bénéficiant du concours du FNUAP. Sur la base des plans de gestion des projets annuels, un appui technique sera assuré par des experts nationaux compétents ou par l'équipe d'appui du FNUAP dont le siège est à Dakar (Sénégal).

#### Recommandation

23. Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'administration d'approuver le programme d'assistance pour la Guinée décrit ci-dessus pour un montant de 9,5 millions de dollars sur la période 1997-2001, 7,5 millions de dollars devant être prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP, pour autant que ces ressources soient disponibles, alors que le solde de 2 millions de dollars serait financé au moyen des ressources multilatérales et/ou d'autres ressources – notamment des ressources ordinaires – dans la mesure du possible, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP.

-----